

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2026

Date de convocation : 19 juin 2026

Affiché le : 02 SEP. 2026

Présents :

Mesdames Claudine BOUVET, Sylvie GIRARD, Sandrine HUMBLLOT, Sylvana INGLESE-VARRAUT, Aurélia PERRIN, Sylvie TISSERAND.

Messieurs Benoît CHEVRIER, Mario GANDELIN, Jean-Yves LANNEAU, Alain MOUILLOT, Olivier PETIT.

Absent(s) excusé(s) : Anne-Marie BADIN, François JOUVANCEAU, Alexandre MINSBERGHE, Hubert DUFFNER (pouvoir à A. MOUILLOT).

Secrétaire de séance : Monsieur Benoît CHEVRIER.

Ordre du Jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du 19/05/2026
- 2) Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026
- 3) Désignation des garants de coupes
- 4) Travaux forestiers sur la parcelle 8 : cloisonnement
- 5) Acquisition des parcelles AH 277 – AH 278 de 38 ca
- 6) Subventions aux associations
- 7) Convention Eclairage Public RD 678
- 8) Agrandissement de l'aire de jeux – Validation de devis
- 9) Acceptation du don de l'association « Comité d'animation de Courlaoux »
- 10) Acquisition de parcelles boisées appartenant à l'APRR
- 11) SOLIHA – Convention de mission pour une programmation urbaine et architecturale du bâtiment Vival et de ses abords
- 12) Forêt communale – Modification de la destination des coupes des parcelles 11_af et 12_af
- 13) Informations et questions diverses

○ Approbation du procès-verbal du 22 mars 2026

Claudine BOUVET fait une remarque de forme typologique.

Approuvé à l'unanimité.

○ Délibération au dossier n° 34/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2026

Exposé : Le Maire détaille les parcelles concernées : il s'agit des coupes rases pour les parcelles 15 et 16, qui seront regroupées avec les n° 11 et 12 pour vente de bois globale

Décision : Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette décision.

○ Délibération au dossier n° 35/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Désignation des garants de coupes

Exposé : M. le Maire propose comme garants de coupes : M. Gérard MEJAT, Michel PUGET, Alexandre MINSBERGHE et Roland MICHEL.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette proposition.

○ Délibération au dossier reportée : Rapporteur M. le Maire

Objet : Travaux forestiers sur la parcelle 8 : cloisonnement



Exposé : M. le Maire souhaite un complément d'informations sur ce point.

Décision : Le Conseil Municipal décide le report de cette délibération

○ Délibération au dossier n° 36/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Acquisition des parcelles AH 277 – AH 278 de 38 ca

Exposé : Lors de la réalisation du cheminement piétonnier rue du Carouge et rue du Château, les travaux ont légèrement empiété sur la propriété de M. Bernard GAY. Pour régulariser la situation, la Commune a fait réaliser un bornage cadastral.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la proposition de un euro symbolique pour cette acquisition de 38 ca, qui en parallèle a été acceptée par le propriétaire.

○ Délibération au dossier n° 37/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Subventions aux associations

Exposé : Après avoir fait lecture de la liste des attributions, M. le Maire signale que le Comité d'animation a souhaité par courrier ne pas solliciter de subvention. Mme TISSERAND ne prend pas part au vote pour la subvention de Courla'Hop.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations.

○ Délibération au dossier n° 38/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Convention Eclairage Public RD 678

Exposé : Le Maire a détaillé les 19 emplacements des candélabres concernés par la convention de cession et d'entretien proposée par le Département. Il s'agit d'équipements situés de part et d'autre des RD 678 et RD 20. Il explique que la modernisation des équipements (transformation en éclairages Led basse consommation) était un préalable avant d'accepter la reprise, ce qui est cohérent avec l'engagement de la commune dans la charte « Eclairons juste dans le Jura ».

De plus, le passage en Led permet la suppression de 7 de ces candélabres. Le Maire donne lecture de la convention. Il signale qu'après cette opération, il n'y aura plus beaucoup d'équipements créant de la pollution lumineuse. La seule exception concerne la rue du 19 mars 1962 qui a été proposée à ECLA, étant située entièrement dans une zone d'activité gérée par l'Agglomération. Une réponse dans ce dossier est attendue.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité cette convention.

○ Délibération au dossier n° 39/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Agrandissement de l'aire de jeu – Validation de devis

Exposé : La Commune projette d'agrandir l'aire de jeux située à proximité immédiate de la Mairie. Cette aire est très fréquentée et l'installation de nouveaux jeux nécessite cette extension. Deux entreprises ont été sollicitées pour soumettre une offre. M. le Maire a détaillé les propositions. L'offre retenue est celle d'AMC pour 34 017.66 TTC. Elle prévoit l'agrandissement de l'aire, terrassement compris et l'installation de 3 jeux.

De plus, l'offre inclut une table de ping-pong et un banc supplémentaire qui seront installés hors de l'aire de jeux pour enfants. Il est précisé que la société retenue réalisera un contrôle global de l'installation après aménagement.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, cet agrandissement de l'aire de jeux.

○ Délibération au dossier n° 43/2026 : Rapporteur M. le Maire

Objet : Acceptation du don de l'association « Comité d'Animation de Courlaoux »

Exposé : Le Maire fait part de la volonté du Comité d'Animation présidé par M. Dominique THOUVEREY de faire un don de 34 000.00 € à la commune. Le Comité d'Animation souhaite participer activement au projet d'agrandissement de l'aire de jeux pour enfants.

Le Maire et l'ensemble du Conseil municipal remercie chaleureusement le Comité d'Animation qui œuvre pour l'amélioration du cadre et de la qualité de vie dans la commune.

Décision : Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette décision.

○ **Délibération au dossier n° 40/2026 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Acquisition de parcelles boisées appartenant à l'APRR

Exposé : La forêt communale s'étend sur 49.79 ha. Il est proposé à la commune de l'agrandir en acquérant 18 parcelles pour une surface de 9.48 ha et un montant de 75 000.00 €. Ces parcelles sont situées de part et d'autre de l'autoroute et appartiennent à la société APRR. Ayant été réservées pour l'aire différée qui ne se fera pas, le gestionnaire de l'A39 souhaite s'en séparer et les a proposées à la commune.

Le Comité Consultatif des Bois et Forêt, réunit le 11 mai 2026 avait donné un avis favorable.

Décision : Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette acquisition.

○ **Délibération au dossier n° 41/2026 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : SOLIHA – Convention de mission pour une programmation urbaine et architecturale du bâtiment Vival et de ses abords.

Exposé : La Commune porte le projet de dynamiser le cœur du village. Après avoir aménagé des cheminements piétonniers, le Conseil Municipal veut moderniser le commerce communal dans le cadre d'une programmation urbaine et architecturale. Pour mener à bien une telle opération, le Maire a indiqué qu'il souhaitait confier une mission d'étude à SOLIHA Jura-Saône et Loire, organisme qui était déjà intervenu dans le cadre de la réalisation de la résidence des Lilas. Le Maire a donné lecture de la convention et précisé que cette mission pourrait donner lieu à une présentation avant la fin d'année. Le coût de la mission s'élève à 9 625.00 € HT. Elle comprend 3 phases : Définition des besoins & diagnostic du site, définition du projet par scénarios d'aménagement des locaux et des abords, montage financier du projet.

Un consensus se dégage sur l'importance d'une telle opération pour le dynamisme de la commune.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce projet et la convention de mission à SOLIHA.

○ **Délibération au dossier n° 42/2026 : Rapporteur M. le Maire**

Objet : Forêt communale – Modification de la destination des coupes des parcelles 11_af et 12_af.

Exposé : Au vu du nombre d'affouagistes et de la nature des bois, il convient de modifier la destination des houppiers de ces parcelles pour les mettre en vente pour bois énergie.

Décision : Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, cette modification des coupes.

○ **Urbanisme**

• **Demande de travaux et permis de construire**

Monsieur le Maire présente les dossiers déposés en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Dossier	Nom	Travaux
DP	PERNIN Hugo	Aménagement de combles
DP	LOERSCH	Abri de jardin
DP	GUILLEMIN Sylvie	Véranda et abri de jardin
DP	BOUVIER Denis	Panneaux photovoltaïques
DP	Commune de Courlaoux	Parcours santé
DP	Commune de Courlaoux	Agrandissement aire de jeux

○ Informations et questions diverses

Le Maire a abordé plusieurs questions d'actualité parmi lesquelles :

- **Défense incendie chemin Champs la Roche** : La Commune a reçu un avis favorable pour la DETR sur ce dossier. Elle attend maintenant la réponse pour la subvention du Département avant d'entamer les travaux.

- **Travaux en séparatif rue du Centre** : la régie d'assainissement d'ECLA veut réaliser des travaux de mise en séparatif de 12 habitations de la rue ou riveraines. Un courrier d'ECLA a informé les propriétaires concernés.

- **Dossier SCHATZ** : La Cour d'Appel administrative de Nancy a débouté M. SCHATZ de sa demande visant à contester le PLU de la commune. Le conseiller au procureur de la République doit rencontrer la DDT pour la suite à donner à ce dossier.

- **Terrain multi-sport** : un dégât ayant été constaté, la société qui a réalisé l'ouvrage devrait intervenir le 1^{er} juillet pour les travaux de réparation. Le terrain multi-sport est sous garantie.

- **Protection du cheminement piéton rue du Carouge** : les élus se sont rendus récemment à Saillenard pour voir la réalisation d'un boudin en béton de forme semi-circulaire qui semble adéquat. Cette bordure est haute de 15 cm et large de 20 cm. Un devis a été fourni par l'entreprise. Les services du Département seront interrogés sur la validité de cette option alternative aux potelets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h13.

Le secrétaire de séance,
Benoît CHEVRIER



Le Maire,
Jean-Yves LANNEAU

